

PASS'CCAS 2024 **AIDE AUX ADHESIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**

POURQUOI ?

Parce que les activités sportives et culturelles contribuent à l'épanouissement de l'enfant, mais que l'aspect financier est parfois un frein pour les parents, Les élus de Mondonville ont souhaité renforcer le dispositif « pass'sport » mis en place par l'état à partir de septembre 2021 en complétant cette aide à deux niveaux :

Faciliter l'accès à la culture, en couvrant ce champ, qui n'est pas prévu par le pass'sport.

Compléter le « pass'sport » afin de porter l'aide de 50 € à 80 € en fonction des ressources de la famille pour les enfants Mondonvillois.

POUR QUI ?

Pour les enfants Mondonvillois de 3 à 18 ans (ou 20 ans pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)) sous condition de ressources.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

Pour les familles Mondonvilloises dont le quotient familial est inférieur à 600, une aide de 80 € maximum (Etat/CCAS) peut être attribuée par enfant (sous réserve d'un plafond de 75% du montant de l'adhésion, cotisation, licence ou des cours)

Pour les familles Mondonvilloises dont le quotient familial est compris entre 600 à 800, une aide de 80 € maximum (Etat/ CCAS) peut être attribuée (sous réserve d'un plafond de 25% du montant de l'adhésion, cotisation, licence ou des cours)

POUR QUELLE ACTIVITE ?

Toutes les associations sportives et culturelles de Mondonville qui ont conventionné avec le CCAS :

Associations sportives :

- **FC MAS 31 (football)**
- **ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VALLEE DE LA SAVE (rugby)**
- **JCPM JUDO CLUB Pibrac Mondonville**
- **KARATE CLUB GOBUKAI**
- **PASSING CLUB MONDONVILLOIS (tennis)**

Associations culturelles :

- **ENVOL (danse)**
- **LA LYRE D'ALLIEZ / TYPICAL BAND (musique)**
- **LE FOYER RURAL**

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Compléter le formulaire ci-contre et le renvoyer **le plus rapidement possible et AVANT LE 31 octobre** :

PROCEDURE

1. La famille complète le cadre concernant l'enfant
2. La famille fait compléter la 2ème partie à l'Association
3. La famille dépose le formulaire complété :

Soit à l'adresse suivante : CCAS, 15 avenue de la république 31700 Mondonville

Soit par email : presidentccas@mondonville.fr

[coordonnées tél : 05.61.06.35.90](tel:05.61.06.35.90)

AVEC LES PIÈCES SUIVANTES :

Copie du livret de famille

Justificatif de domicile de mois de 3 mois

Dernière notification de la CAF faisant apparaître votre quotient familial

Notification MDPH

Le CCAS calcule le montant de la participation et remet le formulaire à la famille

CE FORMULAIRE EST A REMETTRE A L'ASSOCIATION qui déduira l'aide du montant que vous devez régler.

L'aide financière sera versée directement à l'association

Enfant bénéficiaire (à remplir par les parents)

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : _____

Représentant légal – Nom Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Association (à remplir par l'association)

Nom : _____

Représentée par : _____

Pour l'enfant : _____

Montant à payer par la famille (Adhésion/Cotisation/Licence/Cours (préciser)) : _____

A Mondonville, le

Signature et cachet

Attestation CAF à joindre impérativement (à remplir par le CCAS)

N° Allocataire : _____ Quotient familial : _____

Taux de participation : _____ % Montant accordé : _____ €

PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION

NOM et Prénom de l'enfant : _____

Décision : refus accord si accordé le montant est de : _____ €

Somme directement versée par le CCAS à l'Association :

Mondonville, le

**La Présidente du CCAS
Véronique BARRAQUÉ ONNO**